

**VASCURISQ**

**PRÉSIDENT PATRICK FEUGIER**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VENDREDI 23 JUIN 2017**

**17H00 – 19H00**

**CENTRE DE CONGRÈS DE TOULOUSE**

**COMPTE RENDU**

## **Ordre du jour**

1. Approbation du Compte rendu du CA du 24 juin 2016
2. Approbation des comptes
3. Vascurisq en chiffres (impact de la mise en place du SIAM 2)
4. Problèmes actuels du SIAM 2 (insertion de programme avec un an de retard et présentation du site)
5. Appel aux experts pour étude des EPR ciblés sur les NACO et la prescription informatisée (nouvelle base d'extraction du SIAM 2)
6. Création du programme 2018 (reconduction de la SSP avec les anesthésistes, idée de nouvel EPR ciblé, Formation Branchet, etc...)
7. Compte rendu de la CRIS du 12/05/2017
8. Création de SRA (participation des OA)
9. Points divers (renouvellement de l'agrément de l'OA, déménagement de la Rochelle...)

Le conseil d'administration de VASCURISQ s'est réuni le vendredi 23 juin 2017 à 17h00 au Centre de Congrès de Toulouse.

**Membres du CA :**

Pr Y. ALIMI, Pr N. CHAKFE, Pr J. CHEVALIER, Dr P. CUQ, Dr N. DIARD, Pr P. FEUGIER, Pr R. HASSEN- KHODJA, Dr F. LE ROUX, Pr P-E MAGNAN, Pr J-L MAGNE, Dr P. MOREAU, Dr P. NICOLINI, Dr J. PINSOLLE, Pr J-B. RICCO, Dr J. SABATIER, Dr M. SIBE, Dr P. SOURY, Pr E. STEINMETZ.

**Membres du CA excusés :**

Pr Y. ALIMI, Dr N. DIARD, Pr P ; FEUGIER, Pr J-B. RICCO, Dr J. SABATIER, Dr P .SOURY,  
et Dr M. SIBE.

**Membres du CA présents :**

Pr J. CHEVALIER, Pr R. HASSEN- KHODJA, Dr P. MOREAU, Dr P. NICOLINI, Dr J. PINSOLLE.

**Membres absents :**

Pr N.CHAKFE, Dr P.CUQ, Dr F. LE ROUX, Pr P-E. MAGNAN, Pr J-L. MAGNE, Pr E. STEINMETZ.

**Experts présents :**

Dr P. CHATELARD, Dr J. PINSOLLE, Dr J-M. RADOUX.

**Experts excusés:**

Dr A. DEMON, Dr N. DIARD, Dr J-Y. HUART, Dr J-B. LEVY, Dr V. MAUVADY et Dr P. PITTALUGA.

## 1. Approbation du Compte rendu du CA du 24 juin 2016

Le compte rendu du CA du 24 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Approbation des comptes

### BILAN FINANCIER VASCURISQ 2016 / 2017

ENTREES			SORTIES		
	2016	2015		2016	2015
Cotisations et inscriptions aux journées de formation	20 335	42 825	Webmaster	4 176	7 056
Primes CPAM	159 480	157 150	Matériel	482.59	
DPC	3 309.90	5 178.30	Secrétaire	27 119.75	27 475.56
			Charges sociales	29 497.36	25 200
			Formation continue	438.68	909.83
			Organisation de réunions d'experts et de formation	10 020.54	4 898.27
			France Télécom	3 483.69	3 789.01
			PTT	480.52	506.18
			Experts	95 700	109 200
			Loyers et charges	6 271.24	6 210.28
			Expert comptable	671.60	837.60
			Participation composantes SCV	5 040	11379.24
			Assurances	247	122.54
			Frais bancaires	126.42	93.33
			Avances DPC		
<b>TOTAL</b>	<b>183 124.90</b>	<b>205 153.30</b>	<b>TOTAL</b>	<b>183 755.39</b>	<b>197 677.84</b>

**BALANCE - 630.49**

**Réserves 65 809.22**

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

### 3. Vascurisq en chiffres (impact de la mise en place du SIAM 2)

#### Les membres :

Au 15 juin 2017, nous avons 340 membres. Nous étions à 374 l'an dernier à la même époque.

Soit 34 sorties :

- 16 pour retraite
- 17 renoncements pour retard
- 1 pour raison de santé

Ce passage au SIAM 2 nous a contraints à radier tous les dossiers en retard de plus d'un an et demi. Ce qui a engendré cette vague de départ de 17 médecins.

A l'heure actuelle, la situation est stable. Il reste 7 dossiers en retard d'un an à qui nous laissons encore quelques semaines.

2017 est la deuxième année de renouvellement de certificat pour les membres entrés lors de la création de l'organisme en 2008.

Aucun retard supérieur à 2 mois n'est toléré sur des bilans d'accréditation.

*La HAS stipule que : « le médecin accrédité qui ne déclenche pas de renouvellement de bilan d'accréditation (période de 3 mois avant la date anniversaire de son accréditation). Dans cette situation, il y aura aussi une sortie du dispositif systématique par la HAS à J +60 de la date anniversaire. Les experts de l'OA n'auront rien à faire. Il n'y aura pas d'envoi de mise en demeure au médecin, uniquement un courrier d'information et il n'y aura pas de passage au Collège ».*

*Le cas du médecin accrédité qui ne déclenche pas son bilan annuel est différent puisque le déclenchement du bilan doit alors être fait par l'OA dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le médecin aurait dû transmettre le bilan (décisions HAS 07/01/2015). Ensuite, l'OA a de nouveau 30 jours pour rendre un avis a priori défavorable en respectant la procédure du contradictoire. Enfin, il y a mise en demeure du médecin par la HAS.*

Les médecins ont assez bien réagi à ces contraintes et sont, cette année, particulièrement vigilants à leur date anniversaire.

Cette année 121 médecins ont déjà été accrédités.

Nous avons 11 dossiers en retard, les dossiers restants ayant une date anniversaire à venir.

### Les experts :

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès du Dr Françoise MANTZ, très estimée de tous et que nous regrettons.

Pour le moment les Docteurs Pieronne et Richer de Forges étant sortis du système pour retard de programme, ils ne peuvent retrouver leur profil expert à la suite d'un bug du SIAM 2 en cours d'étude.

Nous avons donc 23 experts actifs.

Les experts actifs sont :

	<b>TITRE</b>	<b>PRENOM</b>	<b>NOM</b>
1	Docteur	Paul	AGUILAR
2	Docteur	Hervé	BARISEEL
3	Docteur	Serge	CALEN
4	Docteur	Sébastien	CAZABAN
5	Docteur	Philippe	CHATELARD
6	Docteur	Arnaud	DEMON
7	Docteur	Nicolas	DIARD
8	Professeur	Patrick	FEUGIER (activité libérale à venir)
9	Docteur	Claude	GIRAUD
10	Professeur	Yves	GLOCK
11	Docteur	Yves-Gabriel	HEYNEN
12	Docteur	Jean-Yves	HUART
13	Docteur	Michel	KITZIS
14	Docteur	Jean-Bernard	LEVY
15	Docteur	Vincent	MAUVADY
16	Docteur	Patrick	MOREAU
17	Docteur	Philippe	NICOLINI
18	Docteur	Jacques	PINSOLLE
19	Docteur	Paul	PITTALUGA
20	Docteur	Jean-Michel	RADOUX
21	Docteur	Philippe	REVEILLEAU
22	Docteur	Reza	SALARI
23	Docteur	Maxime	SIBE

#### **4. Problèmes actuels du SIAM 2 (insertion de programme avec un an de retard et présentation du site)**

Il y a de nombreux bugs remontés auprès du prestataire informatique de la HAS et pour certains d'entre eux depuis 1 an. La mise en place des régularisations est très longue et nous pensons que ce n'est qu'en fin d'année que tout sera opérationnel.

### **Du point de vue du profil médecin, on note les problèmes suivants :**

- Affichage du programme de l'année avec une année de retard, ce qui veut dire que chacun a reconduit pour son bilan 2018 des recommandations et activités déjà réalisées en 2017. IL va y avoir une année blanche sur laquelle la HAS ne peut apporter aucune solution.
- Sur ce même point incompréhension des médecins sur la bulle « situation applicable » de leur bilan, ils ne savent pas ce que l'on attend d'eux.
- Le code CIM10 va devenir un champ obligatoire pour que le médecin déclarant ne puisse pas oublier de le renseigner lors de sa déclaration d'EPR.
- L'insertion de pièces jointes dans les recommandations ou activités n'est pas simple pour tout le monde via l'onglet « parcourir ». Il oblige à plusieurs validations avant un enregistrement final.
- Difficulté à renvoyer le bilan après correction

### **Du point de vue des experts, nous avons toujours les problèmes suivants déclarés et en attente de correction par la HAS :**

- Champ « complément demandé » trop étroit et illisible pour permettre à l'expert de développer longuement sa question.
- Non anonymat des experts qui pose une question via la bulle de discussion au sein de l'EPR.

## **5. Appel aux experts pour étude des EPR ciblés sur les NACO, prescription informatisée, ou coopération entre spécialistes**

Le DR MOREAU sera chargé de l'analyse des EPR ciblés 2016/2017 : "Défaillance de la communication et /ou de la coopération avec les autres professionnels de santé".

La HAS lui transmettra, via leur prestataire, une extraction sous Excel de ces analyses, le module d'extraction n'est pas encore utilisable par les OA.

***Nous recherchons toujours un expert pour analyser les EPR sur la prescription informatisée, appel à volonté.***

## 6. Futur programme 2018

Il nous faut à l'automne présenter notre nouveau programme sur deux ans.

- **formation Branchet** : il serait intéressant de reconduire notre action avec l'ASSPRO Truck du cabinet Branchet car nous avons eu un bon retour des médecins sur l'intérêt et la qualité de cette formation délivrée par le Dr Claude Giraud.

Une session s'est tenue à Paris le 23 mars avec 20 participants. Une autre à Lyon le 04 avril avec 14 participants. Et enfin le 30 mai à Marseille avec 14 participants.

- Il faut **reconduire la recommandation sur la coopération entre anesthésistes et chirurgiens**, car de nombreux médecins ont découvert la charte préconisée par la HAS et ont débuté une mise en place d'amélioration de leur collaboration qui sera à suivre en 2018.
- Il faut trouver une **nouvelle situation à risque (S.A.R.) avec son EPR ciblé associé. Le DR Moreau propose le thème du « changement d'équipe » : proposition validée. Le DR Diard propose le thème des « angioplasties percutanées en ambulatoire » : proposition validée.**
- **Saisie de l'activité 2017 sur site de Vascurisq** (comme tous les ans)
- **Une réunion présentielle à faire sur deux ans ?** Oui, une réunion sur Nice (2018) et une sur Lille (2019) à la fin du congrès de la SCVE. Thème à définir (peut-être l'accréditation en équipe).

## 7. Compte rendu de la CRIS du 12/05/2017

Présentation Dr P. Nicolini.

### Accréditation et DPC :

La HAS a rencontré la CNAMTS et l'ANDPC le 05 mai 2017.

Deux points majeurs ont été débattus.

Pour la HAS :

\* l'accréditation est une méthode de DPC

\* l'accréditation est éligible au financement par le DPC au titre d'une méthode de DPC.

La position de l'ANDPC est nettement plus restrictive.

### Les SSP :

- SSP : « **Gestion des prélèvements au bloc opératoire** » : le groupe de travail a abouti à un document consensuel validé par les OA promoteurs (AFU, Orthorisq, Plastirisq) et par les 2 sociétés savantes relectrices.
- SSP : « **Gestion des risques liés à l'utilisation du bistouri électrique au bloc opératoire** » : le groupe de travail s'est réuni pour la 1ère fois le 7 avril dernier. Il est composé de 8 OA.
- SSP « **No go avant incision** » proposé par Orthorisq, thème présenté pour information au Collège de la HAS. Le groupe de travail est constitué. La recherche biblio est en cours, le GT se réunira à l'automne 2017. Pour Vascurisq, participation des Drs Moreau et Nicolini.

Le module pour l'accréditation en équipe est toujours en cours de rédaction, donc pas encore opérationnel. La livraison du module équipe se fera en septembre 2017 du fait des nombreuses anomalies existantes.

### Les points suivants du SIAM 2 posant problème ont été remontés pour traitement au prestataire informatique de la HAS :

1. Suppression possible d'un EIAS « en cours » par un expert
2. Modification du module : pièce jointe (nombre et facilité d'utilisation)
3. Modification de la gestion des demandes de compléments
4. Modification de la déconnexion automatique
5. Modification de l'agencement de la page d'accueil
6. Modification du champ « compléments demandé » (plusieurs lignes)
7. Possibilité de l'export des données des QAA(.csv ?)
8. Modification de workflow pour l'information complémentaire permettant de faire plusieurs aller-retours
9. Possibilité d'exporter les numéros de téléphones pour communiquer par SMS
10. Rajout de la donnée : « champs d'activité »

La CRIS propose de rendre obligatoire aussi la saisie du code CIM10 en ajoutant une modalité « ne sais pas » afin de ne pas bloquer le déclarant.

## **8. Création de SRA (participation des OA)**

Avec le décret du 25 novembre 2016, il est mis en place un nouveau dispositif de gestion des événements indésirables graves associés à des soins (EIGS) via des structures régionales d'appui (S.R.A.). Un arrêté est en préparation pour définir la composition et l'organisation attendues des SRA.

Le formulaire de déclaration des EIGS prévu est très proche du format actuel des déclarations dans l'accréditation pour favoriser autant que possible une analyse conjointe des bases. Ainsi la HAS a prévu, lors de l'exploitation des EIGS de faire appel à

l'expertise des organismes agréés dans la compréhension des risques en lien avec leur spécialité.

Concernant le positionnement régional des OA en lien avec les SRA, la HAS nous a demandé de nous positionner entre 2 propositions :

Première proposition : Intégrer un expert OA dans chaque équipe opérationnelle de SRA. Dans le temps du débat en CRIS, cette idée a été retenue, témoignant la volonté des participants d'être dans le dispositif et pas « à côté ».

Deuxième proposition : Faire reconnaître au niveau régional les organismes agréés d'accréditation comme des centres d'expertise dans l'analyse des événements dans leur spécialité afin de favoriser le recours à un OA lors de l'analyse d'événement, analyse de risque et recherche de solutions en lien avec une spécialité de l'accréditation. Cette formalisation peut, par exemple, prendre la forme d'une liste d'experts par région établie par l'OA et diffusée aux SRA.

Nous avons retenue la deuxième proposition.

## **9. Points divers (renouvellement de l'agrément de l'OA, déménagement de la Rochelle...)**

- Nous avons reçu début juin le dossier de renouvellement de notre agrément auprès de la HAS. Cela se fait tous les 5 ans. IL faudra le remplir et le renvoyer avant la fin de l'été. Il est plus dense et complexe qu'en 2012.
- Le local de la Rochelle a été rendu le 11 mai dernier et Sandrine ALLANIC est donc en télétravail à son domicile depuis cette date.